

(A)

(N° 124.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1873.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui approuve les conventions conclues avec la ville d'Ostende pour un échange de terrains domaniaux.

*(Voir les Nos 255 et 255 de la Chambre des Représentants et le N° 102 du
Sénat.)*

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Président; FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM,
le Baron VAN CALOEN, le Baron BETHUNE, et TERCELIN-MONJOT, Rap-
porteur.

MESSIEURS,

Avant de procéder à l'adjudication des terrains provenant de la démolition des fortifications d'Ostende, le Gouvernement a conclu avec cette ville deux conventions. Par la première, il lui cède une superficie de 3,750 mètres destinés à l'agrandissement de son usine à gaz, et l'État reçoit en échange 3 hectares 63 ares 51 centiares. Par la seconde, contre un bloc de terrain de 1,487 mètres, figurant sous le n° 16 du plan, l'État donne à la ville, avec une soule de 35,000 fr., un autre bloc figurant sous le n° 10, sous l'obligation d'y construire un kursaal endéans les quatre années de l'arrêté, approuvant la vente des terrains militaires.

La plage d'Ostende est l'une des meilleures et des plus fréquentées du continent; il importe qu'elle puisse conserver la vogue dont elle jouit, au moyen d'améliorations et d'embellissements dans lesquels plusieurs villes concurrentes l'ont déjà devancée. L'État, du reste, trouvera la compensation des sacrifices qu'il s'impose dans l'affluence des étrangers.

Votre Commission estime que les conventions intervenues qui n'ont donné lieu à aucune observation, sont à la fois avantageuses à l'État et à la ville d'Ostende.

En vous proposant l'adoption du Projet de Loi, elle appelle l'attention du Gouvernement sur l'utilité d'augmenter pendant la saison des eaux le nombre et la rapidité des trains sur Ostende, d'organiser dans cette ville un service télégraphique de nuit, réclamé depuis longtemps déjà, et enfin, de compléter l'administration des postes, à certains moments insuffisante; elle exprime enfin

(2)

le vœu que l'on marche énergiquement vers le but que l'on a en vue, en procédant sans retard à l'adjudication *définitive* des terrains disponibles et à l'exécution des travaux décidés.

Votre Commission décide, en outre, de déposer sur le bureau, pendant la discussion, la pétition en date du 30 juillet dernier, qui lui a été adressée par un grand nombre d'habitants d'Ostende.

Le Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
TERCELIN-MONJOT.